



culture(s)
loisirs
écologie

PROCES VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2023 à 18h30

Sous la Grand Halle des Jardins en Terrasses Plombières-les-Bains

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin à 18h00, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation faite le 7 juin 2023.

L'Assemblée Générale est présidée par Madame DAVID Marie-Lise en sa qualité de Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport moral
- Rapport d'activités 2022
- Rapport et compte-rendu financier 2022
- Rapport du commissaire aux comptes
- Perspectives 2023
- Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration
- Election du bureau
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance, salue les personnes présentes et excuse les personnes absentes.

1. Présentation et approbation du rapport moral

Madame DAVID Marie-Lise rappelle que l'Association les « Jardins en Terrasses », de par ses activités et de par la fréquentation que celle-ci génère, est un acteur de développement économique, touristique et culturel important sur la Commune de Plombières-les-Bains.

Cette association se doit d'être pérennisée et a besoin, sur la durée, d'un véritable partenariat avec les collectivités locales afin de tenir sa place.

Les Jardins travaillent également à se développer en se structurant et en se professionnalisant.

L'équipe est composé de :

- . 2 E.T.I. (Encadrants Techniques d'Insertion)
- . 1 personne assurant le suivi socio-professionnel à 40 %
- . 1 coordinatrice
- . 1 comptable à temps partiel.

Pour se professionnaliser davantage, la Présidente rappelle que les Jardins ont externalisé la gestion des paies.

Il est impératif de se maintenir en ayant une gestion financière rigoureuse :

- Politique d'économie sur les achats, sur la récupération, la transformation,
- L'assainissement de notre situation vis-à-vis de l'URSSAF.

Au regard du bilan, nous pouvons constater le résultat des efforts faits par Emeline.

Le développement de l'association est une nécessité pour se maintenir dans le temps.

La Présidente souligne une augmentation de 10 % du CA grâce essentiellement à l'augmentation du nombre de scolaires et périscolaires accueillis sur les Ateliers d'Écologie Pratique et à l'augmentation des entrées au parc accrobranche.

La B.E.P. (Brigade d'Entretien du Petit Patrimoine) se met en place tout doucement et se structure. Elle fait ses premières réalisations sur les jardins, se fait connaître à l'extérieur, ce qui se traduit par des contrats en 2023.

Les Jardins en Terrasses ont besoin de construire un partenariat réel, durable et efficace avec les collectivités locales. Malgré des efforts constants, ceux-ci ne sont pas suffisants pour assurer la pérennité des Jardins ; c'est pourquoi ils ont sollicité la Commune et la Communauté de Communes.

Concernant la commune, Marie-Lise, indique que nous avons entamé en 2022 une réflexion sur la mise en place d'un marché public au lieu d'une subvention pour l'exploitation du site. Cette réflexion a abouti à la mise en place de ce marché en 2023 pour une durée de 3 ans et pour un montant égal à celui de la subvention mais indexé sur l'inflation. Des devis pour l'entretien des espaces verts ont été demandés sans que cela n'aboutisse.

Concernant la communauté de communes, une partie du bureau a rencontré les élus dans le but de se faire reconnaître comme étant d'intérêt communautaire et d'obtenir à ce titre un financement annuel qui permettrait de fonctionner sans souci permanent de trésorerie et de procéder aux investissements nécessaires en particulier pour le fonctionnement et le développement du parc accrobranche.

Malgré cela, les Jardins n'ont pas été entendus.

Cette reconnaissance de la place que les Jardins en Terrasses occupent sur le territoire en tant qu'acteur est fondamentale car c'est la seule garante de la pérennité de l'association et donc de l'action au bénéfice du développement du territoire.

Résultat du premier vote :

La Présidente soumet le rapport moral à l'approbation de l'Assemblée Générale qui l'adopte à l'unanimité.

2. Présentation et approbation du rapport d'activités 2022

Emeline présente les résultats des Jardins en Terrasses dans la dimension sociale (accueil, intégration et accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion) et fait un bilan des journées « Détente et Nature ».

Concernant la dimension environnementale, elle présente le nombre d'enfants passés sur les Jardins en 2022, ceux qui sont montés sur l'accrobranche, les goûters distribués, les participations à des ateliers d'écologie pratique... En 2022, les Jardins en Terrasses ont participé à deux manifestations extérieures et ont mis en place une nouvelle activité touristique tous les jeudis après-midi de juillet et août (sur le thème de la biodiversité et des plantes sauvages).

Emeline informe de la continuité du partenariat avec Carrefour.

Pour terminer, elle présente le bilan de la dimension économique et culturelle via le tableau du chiffre d'affaires avec comparaison 2021 et 2020.

Résultat du deuxième vote :

La Présidente soumet le rapport d'activités à l'approbation de l'Assemblée Générale qui l'adopte à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du rapport financier

Christian COURTIER, trésorier, présente le rapport financier (annexé au présent procès-verbal).

Madame Cécilia MOUGEL, Commissaire aux comptes, présente son rapport et certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères. L'exercice clos au 31 décembre 2022 est de **+998,39 €**.

Résultat du troisième vote :

La Présidente soumet le rapport financier à l'approbation de l'Assemblée Générale qui l'adopte à l'unanimité.

4. Perspectives 2023

Emeline présente les perspectives 2023. Elle présente le nouvel organigramme.

Jean-Louis présente le projet LEADER : Les Jardins en Terrasses ont monté un projet intitulé « Amélioration des conditions de transformation et de vente des produits des Jardins » éligible aux subventions européennes du programme LEADER :

- Aménagement d'un vrai espace cuisine à la halle avec espace plonge et chambre froide,
- Équipement du chalot (chambre froide, vitrine glacier, lave-verres).

Le dossier vient d'être envoyé à la CCPVM pour délibération. Il sera envoyé au PETR pour étude et devra être défendu lors d'une réunion spéciale. Le montant des dépenses et des aides est maintenant connue.

Emeline présente la saison culturelle.

Jean-Louis présente la demande de soutien de la communauté de communes via 3 fiches actions :

- Soutien à l'accrobranche
- Contribution LEADER
- Entretien des sentiers de randonnée des VOSGES méridionales (secteur GIRMONT, le VAL D'AJOL, PLOMBIERES).

Au vu des réponses apportées par la CCPVM et du refus de participer au financement du projet via une aide sur l'accrobranche, le Conseil d'Administration des Jardins en Terrasses estime que la Communauté de Communes n'a pas encore pris la dimension du projet et de son importance sur le territoire (intérêt communautaire).

5. Renouvellement du tiers du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de l'association :

*Les membres suivants renouvellent leur candidature au Conseil d'Administration pour trois ans :

Robert BARBAUX, Claude CORNU, Christian COURTIER, Jean-Louis COURTIER, Thérèse DAVAL.

Résultat du quatrième vote :

La Présidente soumet le renouvellement du Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale qui l'adopte à l'unanimité.

6. Election du nouveau bureau

Bureau reste à l'identique, à savoir :

Présidente : Marie-Lise DAVID

Vice-Présidente : Guy MANSUY

Trésorier : Christian COURTIER

Secrétaire : Jean-Louis COURTIER.

Autres membres, personnes ressources : Philippe HOGNON, Isabelle POISSENOT-MANSUY, THOUVENOT Philippe.

Le bureau est validé à l'unanimité par les administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et le Secrétaire et auquel sont annexés la liste d'émargement, la liste des personnes excusées et le rapport financier.

Madame DAVID Marie-Lise
Présidente



Monsieur Jean-Louis COURTIER
Secrétaire



